



Commune
SAINT ROMAIN
DE JALIONAS

DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE SOUS RESERVES DE PRESCRIPTIONS

ARRETE N° 2022-159-urba

Le Maire,

- VU la déclaration préalable déposée le 26/09/2022
- Par Monsieur REIX Stéphane demeurant 2 Route de Loyettes - 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS
- enregistrée sous le numéro DP 038451 22 10091,
- pour TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE – pose d'un groupe extérieur de pompe à chaleur réversible–façade EST- cadastré AR 23 sis 2 Route de Loyettes 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS,

VU l'affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la déclaration en date du 26/09/2022,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et L 421-4
VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L 422-1 a) relatif aux communes décentralisées,
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS
approuvé le 17/01/2017,
Considérant que la commune est en zone de sismicité 3,

ARRETE

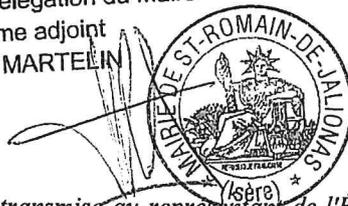
Article 1 –

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Le 27/09/2022

Par délégation du Maire
le 6ème adjoint
Yves MARTELIN



L'adjoint délégué à l'urbanisme,
Yves MARTELIN

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

